

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



L'étatisme libéral

Le libéral plaide pour la liberté individuelle et la propriété privée. Il restreint le rôle de l'Etat à ses tâches politiques fondamentales, l'ordre, la police, la justice, l'armée et la politique étrangère.

Face à lui, le socialiste et ses semblables plaident pour la propriété collective, la planification administrative et la redistribution des richesses par l'impôt. L'intervention contraignante de l'Etat est au cœur de leur conception de la vie sociale.

Mais s'il est justifié d'attribuer à la gauche un étatisme de principe, cela ne doit pas nous empêcher de constater que le libéralisme participe lui aussi, et de plusieurs manières, au passage progressif des familles, des entreprises et des communes sous le contrôle des administrations publiques.

Le libéralisme met en cause non seulement l'Etat qui déborde de ses compétences, mais aussi l'ordre social, dans la mesure où ses règles et usages entravent le libre jeu des forces du marché¹: les cartels, qui limitent la concurrence; les accords syndicaux, qui réduisent la liberté d'embauche et de licenciement; les associations professionnelles, qui restreignent le libre exercice des métiers qu'elles représentent; les règles déontologiques, qui compliquent inutilement la pratique; les frontières

politiques, enfin, qui engendrent un protectionnisme débilitant.

Or, c'est un fait d'expérience que la suppression, même très partielle, de l'une ou l'autre de ces composantes de l'ordre social crée un déséquilibre qui appelle l'intervention protectrice de l'Etat. Ainsi, l'ouverture, d'inspiration libérale, des frontières suisses aux produits agricoles du monde entier soumet nos paysans à une concurrence impossible à soutenir, ce qui entraîne soit leur disparition à terme soit le système étatiste des paiements directs. C'est l'effet étatisant indirect du libéralisme.

Les accords sur les prix, la protection des entreprises locales ou régionales, les subventions à la production et à l'exportation sont autant de procédés contraires au principe du marché libre. La Commission de la concurrence (COMCO), organisme à la fois étatique et indépendant, a reçu le pouvoir d'intervenir dans le jeu économique, d'interdire certains procédés commerciaux, de contraindre les entreprises à se soumettre aux règles du marché et de les sanctionner si elles s'y refusent.

Il semble que le triomphe du marché libre et sans frontières ne soit pas possible sans une intervention accrue de l'Etat. C'est l'effet étatisant direct du libéralisme.

L'idée que le balancier électoral rétablit l'équilibre à la longue en donnant la majorité tantôt à la gauche tantôt à la droite n'est que très partiellement pertinente. Voter pour des candidats «de droite» permet sans doute de freiner et parfois de bloquer provisoirement telle tendance étatissante. Mais n'attendons pas que cela nous permette de remonter le courant!

Et on va d'autant moins remonter le courant qu'on s'habitue: les libéraux d'aujourd'hui acceptent comme allant de soi des interventions étatiques qui faisaient grimper les murs à leurs aînés.

Craignons bien plutôt que, parvenu au législatif ou à l'exécutif, l' élu libéral ne lutte pour étendre la liberté du marché au détriment de ce qui reste de l'ordre social.

Balancier ou non, l'Etat ne rend jamais ce qu'il a reçu. Tout ce qu'il absorbe accroît sa puissance d'absorption et de rétention. Et il arrive un moment où sa puissance et son omniprésence sont telles qu'il en devient, comme on dit, incontournable. En France, par exemple, même les plus fervents réactionnaires, les aristocrates nostalgiques de l'ordre ancien, les «tradis» tenants de la doctrine sociale de l'Eglise, sans parler du PCD de Mme Boutin, de l'UDI, du MoDem ou du fourre-tout des

Républicains, sont étatistes. Tous attendent tout de l'Etat et ne divergent que sur l'ordre des priorités. Le Front national n'est pas moins étatiste. La seule différence, c'est qu'il l'est sur le plan national.

La Suisse n'en est pas encore là, mais elle y vient. Et quand le libéral Fathi Derder demande une loi fédérale sur l'innovation, il plaide bel et bien pour une étatisation au nom de la libre création d'entreprises.

Si on prend un peu de distance, on voit que le libéralisme anti-étatiste et le socialisme étatiste ne jouent pas sur le même terrain. Au contraire du premier, sans cesse à contre-courant, le second est porté par un mouvement de fond naturel à l'idéologie égalitaire et qui s'impose bien au-delà du parti socialiste. Au vrai, la tendance à l'étatisme de la démocratie moderne est aussi constante et universelle que la force de la pesanteur. Elle emporte les libéraux eux-mêmes et en fait des acteurs intermittents de sa navrante progression.

Olivier Delacrétaç

¹ Il existe, on le sait, une tendance libérale modérée attachée par tradition à l'ordre social. Nous avons souvent travaillé main dans la main. Elle est en voie de disparition et le libéralisme mondialisant qui lui a succédé a rompu cet attachement.

Concours de poésie

La Nation du 11 décembre 2015 a fait connaître le lancement d'un concours de poésie française en publiant du même coup le règlement de ce concours. Il convient de préciser que la date limite pour la remise des œuvres par les concurrents est fixée pour sa première édition au **30 juin 2016**.

Au surplus, toutes les informations utiles relatives à ce concours sont données sur le site:

www.feuille-de-chene.ch

A vos plumes!

Daniel Laufer.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est libre.

13 janvier: «La réforme "Prévoyance 2020". Une question politique et technique», avec François Puricelli, directeur du département des finances et des institutions sociales au Centre Patronal

20 janvier: à déterminer

27 janvier: «Un diocèse vaudois?», avec Philippe Gardaz

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Déchéance de la nationalité française La vraie question



« Y en a point comme nous »

La fameuse chanson de Gilles a donné son nom à une exposition et à un livre, qui s'interrogent tous deux sur l'identité vaudoise. Il vaut la peine de s'y arrêter.

La chanson de Gilles

Peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Jean Villard-Gilles a écrit une merveilleuse chanson sur les Vaudois de son époque, dont le titre est plein d'ironie, comme le prouve ce couplet :

*Le Vaudois volontiers professe
Cet axiome énergiquement
C'est même là-dedans et ça m'ennuie
Qu'il dépense toute son énergie
En affirmant, saoul ou pas saoul,
Y en a point, y en a point comme nous!*

Gilles a créé cette chanson en 1947, dans le fameux cabaret lausannois *Le Coup de Soleil*, accompagné au piano et au chant par Edith Burger, disparue en 1948. Il l'a reprise ensuite avec Albert Urfer.

L'exposition

Le Musée romain de Lausanne-Vidy consacre une exposition temporaire (à voir jusqu'au 14 février 2016) qui dresse, de manière ludique et souvent humoristique, un portrait des Vaudois d'aujourd'hui.

Le caractère de ce qui est vaudois est défini sous le néologisme de « vaudoisitude ». Trente personnalités actuelles ont été interrogées par les promoteurs de l'exposition, qui leur ont posé cinq questions identiques,

leur ont demandé de choisir un objet et deux personnes emblématiques du Canton.

De Bastian Baker à Josef Zisyadis, en passant par Olivier Delacrétaz, Nuria Gorrite ou Guy Parmelin, les trente personnalités dégagent quelques traits communs du caractère vaudois. Les dix termes les plus souvent cités sont, dans l'ordre décroissant : *rétif au conflit, bon vivant, terre à terre, méfiant, fier, drôle, discipliné, réservé, ouvert, modeste*.

A notre avis, l'objet vaudois le plus insolite est celui proposé par le dessinateur Raymond Burki, à savoir un support à vacherin, prévu pour que le fromage entamé coule selon la bonne inclinaison !

Les cinq personnages emblématiques du Canton les plus souvent cités sont tous décédés : le major Davel, le général Guisan, Ramuz, Gilles et Delamuraz, dans l'ordre chronologique.

Une salle contient des vitrines dont les objets sont décrits par des expressions vaudoises : « Un modzon avec un toupin regardant passer le tractet » (un veau avec une cloche regardant passer le train), ou « la pétufle du grimpon » (le ballon de Bertrand Piccard) !

Une autre vitrine évoque différents portraits des Vaudois, de Juste Olivier à *l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, en passant par les festivités du centenaire de 1903, les œuvres de Ramuz, les chansons de Gilles, sans oublier le *Portrait des Vaudois* de Jacques Chessex, paru en 1969 aux Cahiers de la Renaissance vaudoise.

Le livre

Sous le titre *Y en a point comme nous, un portrait des Vaudois aujourd'hui*, les éditions InFolio ont publié un beau livre de plus de 350 pages, richement illustré, qui est en même temps le catalogue de l'exposition précitée.

Rédigé par Séverine André et Laurent Flutsch, commissaires de l'exposition, l'ouvrage bénéficie d'une contribution de Bernadette Gross, relative au langage des Vaudois, agrémentée de vingt-cinq pages de vocabulaire vaudois, dont nous tirons le petit florilège suivant : *aguiller, bobet, courate, dérupiter, épéclée, foutimasser, gâtion, manoille, nianiou, pottu, redzipet, schlagée, tire-moque*.

Le livre résume les entretiens réalisés avec les trente personnalités mentionnées ci-dessus à propos de l'exposition. Les propos du brigadier Denis Froidevaux, sur la question des menaces sur l'avenir de la « vaudoisitude » méritent la citation :

En tout cas, la menace ne vient pas de l'extérieur, au sens international. Elle vient plutôt de Berne, du système central qui veut toujours plus vider le fédéralisme de sa substance. C'est assez préoccupant car la Suisse [...] s'est construite du bas vers le haut : ce sont les cantons qui ont cédé quelque chose pour qu'un Etat fédéral existe, non l'inverse.

L'identité vaudoise

La question principale posée par le livre de Mme André et de M. Flutsch, et par l'exposition temporaire du

Musée romain, est celle de l'identité vaudoise : « Existe-t-il une vaudoisitude aujourd'hui ? Si oui, sous quelles formes ? »

La réponse, tout en nuances, est positive : même si elle évolue au fil du temps, il existe une identité vaudoise, marquée par l'histoire (notamment la domination bernoise), la géographie (Vaud est un pays complet à lui seul) et la mentalité de ses habitants (amour du compromis, formalisme, capacité d'assimilation, sentiment d'appartenance commune, etc.).

Le livre et l'exposition mettent en évidence les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'identité vaudoise (globalisation, anglais, internet, immigration notamment), mais aussi les raisons qui poussent à l'optimisme : *C'est que la vaudoisitude, telle qu'elle est revendiquée, conjugue des valeurs précieuses. Ce goût de prendre son temps, une certaine modestie, la malice, la tolérance, la convivialité, le pragmatisme, le sens du consensus sont à l'évidence des refuges bienvenus face aux craintes inspirées par la modernité.*

Pour conclure

Si les questions liées à l'identité vaudoise vous intéressent, allez voir l'exposition au Musée romain de Vidy et lisez le livre *Y en a point comme nous*. Vous passerez de bons moments et vous découvrirez peut-être votre propre portrait au fil des vitrines et des pages.

Antoine Rochat

Et la politique ?

(Suite de « Les dissidents sortent de l'ombre », *La Nation* n° 2034 du 25 décembre)

Les livres et internet ont permis aux opinions divergentes de percer. Ensuite, certaines émissions de radio et de télévision destinées au grand public ont dû les relayer, car les médiatiques dominants ont compris qu'ils se couperaient d'une partie de leur public s'ils continuaient à dédaigner ou à passer sous silence quelques méchants sires. Pour de simples raisons de rentabilité, il n'était plus possible de bavarder entre bien-pensants.

Bien que l'ambiance médiatique libérale-libertaire règne encore, ses serviteurs prennent peur, leur position est menacée. Il faut s'attendre à un durcissement de la caste en place, à l'élaboration de lois réprimant plus sévèrement le racisme supposé, le sexisme, l'homophobie, voire le spécisme, et limitant une liberté d'expression désormais infestée de « dérapages » incorrects.

Nous avons parlé de « dissidents », mais il n'y a pas de commune mesure entre les résistants au communisme ou au nazisme et les rebelles d'aujourd'hui. Un Eric Zemmour court infiniment moins de risques que Soljénitsyne en son temps. Le traitement plutôt doux réservé aux élèves turbulents va-t-il durer ? Nul ne sait...

Il faut dire que la plupart des auteurs mentionnés dans nos deux articles précédents n'ont pas d'idées politiques dangereuses. Ils sont tous démocrates. Sans doute méprisent-ils les « valeurs républicaines ». La vacuité des « droits humains » prétendument universels les énerve. Les partis politiques ne les enchantent pas. Quand Sarkozy ou Hollande font des promesses, ils rigolent. La démocratie représentative tournant à l'oligarchie, les magouilles financières, le cirque électoral et les divisions partisans leur répugnent, mais aucun ne s'en prend vraiment à la démocratie, hors de laquelle il n'y a point de salut et qui reste le pire des régimes à l'exception de tous les autres. L'imagination institutionnelle et la capacité de penser un régime à partir de l'histoire nationale leur manquent. Certains se contentent de faire leur travail de réflexion, et c'est déjà beaucoup. D'autres, moins inspirés, se mettent à suivre un homme politique rejeté par les appareils des partis, un Le Pen, un Jean-Pierre Chevènement, un Philippe de Villiers. Zemmour attend l'homme fort, un nouveau de Gaulle, un nouveau Napoléon, un nouveau Clemenceau, dont on se demande comment il s'extraîrait du marécage... Houellebecq prône la démocratie directe sans se demander si elle convient à la France telle qu'elle s'est construite. Jean-Claude Michéa compte sur la décence

morale et le bon sens du peuple, en partie illusoire... D'autres encore sont si désespérés (« la sottise absolue en politique ») qu'ils vivent un exil intérieur, comme Richard Millet, ou partent au Canada, comme Maurice G. Dantec.

Les seules idées politiques que nous tenions pour consistantes se trouvent dans *Catholica*, la *Revue universelle* et surtout *l'Action française* dont la rédaction, notablement rajeunie, se montre combative, grâce à Aristide Leucate et François Marcilhac, lesquels s'expriment aussi sur le site *Boulevard Voltaire* de Robert Ménard, examinant toute chose dans la perspective du bien commun français dont la monarchie, si elle renaissait, serait le plus solide garant. Elle protégerait le pays plus efficacement contre le risque de guerre civile, toujours si présent. Bien que le journal ne comporte aucune signature connue du grand public, il offre des articles du plus grand intérêt notamment sur la politique étrangère de la France et les questions institutionnelles. Il fait preuve d'un esprit d'ouverture véritable (parce que solidement ancré dans la tradition) en adoptant dans les courants de pensée les plus divers des idées qui pourraient contribuer à la renaissance de la patrie française.

On ne fait pas de politique sans assumer l'histoire d'un pays, sans

aimer celui-ci, même quand sa situation paraît désespérée. Les gens de *l'Action française* l'ont compris et ne se laissent plus bernier par les faux clivages : gauche ou droite ? Progrès ou tradition ? Démocratie ou fascisme ? Droits de l'homme ou servitude ? D'autres oppositions se sont fait jour : écologie ou croissance infinie ? Différence ou égalité ? Nation ou empire ? Libertés ou dictature techno-bureaucratique ? Unité ou uniformité ? Communauté ou idéologie communautariste ? Personne enracinée ou individu hors sol ? Protection de l'économie nationale ou libéralisme mondialisé ? Chaque alternative nous oblige à un choix sans qu'il soit nécessaire de voir le mal absolu dans les options que nous écartons. Dans *l'Action française*, contrairement à ce que nous lisons parfois dans les feuilles d'extrême-droite, nous ne constatons nul catastrophisme, nulle obsession de la décadence, nul désir caché de guerre civile identitaire comme si la France se réduisait à une forteresse assiégée par les complots, aucune volonté d'exclure, de stigmatiser ou de chasser quiconque, point trop de nostalgie désarmante, mais un travail lent et patient pour assimiler toute personne, quelles que soient son origine ou sa religion, faisant allégeance à la nation française et à son histoire millénaire.

Jacques Perrin

Le blé victime de la spéculation ?

La sécheresse a sévi en Argentine et les inondations en Ukraine. Les récoltes de blé sont faibles alors que les besoins augmentent. Que font les prix ? Ils augmentent aussi. Les lois du marché sont connues.

Ce n'est pas ce mécanisme que condamne la Jeunesse socialiste suisse dans l'initiative qu'elle a déposée en 2014 sous le titre « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Nous devons nous prononcer sur ce sujet le 28 février prochain.

L'analyse de la situation est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. D'ailleurs, le Conseil fédéral a produit le 18 février 2015 un Message de près de 40 pages¹.

Les initiants admettent les mécanismes du marché. Le producteur de céréales, de soja, de maïs ou de riz a besoin, avant même ses récoltes, d'obtenir des garanties quant à l'écoulement de sa récolte, d'une part, quant à son prix, d'autre part. C'est la raison pour laquelle il passe avec des acheteurs des contrats à terme. L'acheteur, de son côté, doit s'assurer qu'il pourra disposer de la matière première dont il a besoin et à un prix qui lui permettra de fixer celui du produit fini. Chacun prend des risques assumés ; le producteur prend le risque de voir le prix augmenter entre la passation du contrat et la livraison ; quant à l'acheteur, il prend le risque d'une baisse durant ce laps de temps. Ces marchés à terme sont reconnus par les initiants qui mentionnent à la lettre b de l'art. 98a nouveau de la Constitution fédérale qu'ils proposent : « Les contrats conclus avec des producteurs et des commerçants de matières premières agricoles et de denrées alimentaires qui portent sur la garantie des délais ou des prix fixés pour livrer des quantités déterminées sont autorisés. »

Mais que veulent les initiants ?

Ces dernières décennies, les banquiers et les financiers ont développé des outils de placements innovants et parfois difficilement compréhensibles. Ces « véhicules », comme ils les appellent joliment, ne portent pas sur des produits alimentaires, pour le cas qui nous intéresse ici, ni même sur des parts d'entreprises actives (actions), mais sur des produits dérivés. Leur valeur est calée sur des indices qui prennent pour référence par exemple des matières premières. Dans un tel cas, le blé, le soja ou le maïs, ou une « corbeille » mêlant ces matières, sont des « sous-jacents ». Les acheteurs de tels produits structurés se limitent à acheter non pas pour recevoir la marchandise à la valeur de la part acquise, mais pour les revendre avant l'échéance². La matière première sous-jacente ne sert ici qu'à fixer la valeur de la part.

Cette « financiarisation » des matières premières a-t-elle un effet sur le prix des matières elles-mêmes ? Les initiants estiment que ces produits dérivés faussent le marché des matières premières agricoles et augmentent artificiellement les prix, ce qui aggrave la situation des pays pauvres et augmente la famine dans le monde.

Les avis des spécialistes sont partagés. Certains pensent que ces produits n'ont pas d'effet sur la valeur du blé ou du soja, par exemple (FAO, OCDE, FMI). Mais une étude de la Banque mondiale de 2010 arrive à la conclusion que les spéculations financières pourraient avoir influencé les fluctuations des prix en 2007.

Ce sont effectivement deux pics de prix en 2007 et en 2011 qui sont à la base de l'initiative. Que s'est-il passé alors ? On parle ici du blé.

En 2007, la sécheresse en Russie et en Ukraine, tout comme en Australie, et les problèmes de récoltes en Argentine à la suite de gel et de sécheresse également, ont provo-

qué des hausses de prix particulièrement fortes du fait de la faiblesse des stocks. De plus, certains pays ont aggravé la situation en réduisant artificiellement leurs exportations alors que les pays importateurs nets étaient prêts à acheter à n'importe quel prix pour remplir leurs silos. Cette hausse de prix a cessé en 2008 parce que la récolte mondiale a été très importante cette année-là.

En 2011, il y a eu également de la sécheresse et de grands incendies de forêts en Russie, un début de sécheresse aux Etats-Unis, de graves pluies en Australie et des dégâts dus au gel en Inde. Il y a eu une hausse des prix et une fonte des stocks, ce qui a engendré les mêmes mesures politiques qu'en 2008, soit une interdiction des exportations de blé en Russie et des achats massifs par la Chine, l'Egypte et l'Indonésie, notamment. Les prix sont alors montés massivement. Ils ont baissé de façon toute aussi importante en 2012 car les récoltes étaient bonnes.

Ces explications paraissent convaincantes. Ce ne sont pas les produits dérivés mais l'abondance ou la pénurie de matière première qui influence les prix. L'initiative est inutile.

Au surplus, elle serait difficilement applicable. Elle obligerait en effet la Confédération à légiférer en interdisant aux banques, négociants en valeurs mobilières, assurances privées, fonds de placements, institutions d'assurances sociales, autres investisseurs institutionnels et gestionnaires de fortune ayant leur siège ou une succursale en Suisse d'investir pour eux-mêmes ou pour leurs clients, directement ou indirectement dans des instruments financiers se rapportant à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires. De même, il devrait leur être interdit de vendre des produits structurés correspondants.

On voit tout d'abord que les banquiers et opérateurs professionnels pour la vente de ces produits dérivés ne seraient pas les seuls concernés puisque les assureurs et les investisseurs institutionnels le seraient aussi. Dès lors, en investissant dans de tels produits, ils devraient à chaque fois vérifier que les sous-jacents ne sont pas des denrées alimentaires. Compte tenu de la complexité actuelle du secteur, cela s'avérerait souvent fort difficile.

Mais seules les institutions ayant leur siège en Suisse ou une succursale en Suisse seraient touchées. Il suffirait à certaines de délocaliser pour continuer à négocier de telles valeurs. Dès lors, seules les caisses de pensions suisses, par exemple, seraient touchées.

Il faudrait, pour appliquer l'initiative, si tant est qu'elle puisse l'être, créer une réglementation complexe et tatillonne et engager des fonctionnaires bien formés, chers et nombreux.

Les fédéralistes sont aussi attentifs au fait que l'initiative, outre qu'elle créerait une nouvelle législation fédérale, en attribuerait la surveillance et la poursuite pénale, ainsi que le jugement des personnes coupables, aux seuls tribunaux fédéraux, court-circuitant ainsi la compétence fondamentale des cantons.

Nous voterons donc NON à une initiative inutile, inapplicable, qui entraînerait des dépenses non négligeables et porterait atteinte aux principes fédéralistes.

Jean-Michel Henny

¹ Message concernant l'initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » du 18 février 2015, Feuille fédérale 2015, p. 2295 à 2336.

² Voir l'article de Félicien Monnier, *De usura*, dans le numéro 2034 de *La Nation*.

La Violence de Dieu

Le livre de l'Italien Enzo Bianchi¹, fondateur et prieur de la Communauté de Bose, part d'un fait inquiétant bien que connu : suite à la réforme de Vatican II, certains psaumes sont supprimés ou mutilés dans la liturgie des heures de l'Eglise catholique. En fin de volume, l'auteur donne la liste exhaustive des psaumes concernés. En 1968, le pape Paul VI avait ordonné l'expurgation des psaumes dit imprécatoires, ceux qui s'adressent à Dieu en prononçant des malédictions contre l'ennemi. Par exemple, le psaume LVIII, en parlant des impies, dit ceci :

Ô Dieu, brise en leur bouche leurs dents,

Arrache les crocs des lionceaux, Yahvé.

Qu'ils s'écoulent comme les eaux qui s'en vont,

Comme l'herbe qu'on piétine, qu'ils se fanent !

Comme la limace qui s'en va fondant. Ou l'avorton de la femme qui ne voit pas le soleil ! (LVIII, 7-9)

Comme le constate avec force Bianchi, l'épuration des versets contenant des imprécations va à l'encontre de ce que déclare le Christ lui-même : « Il faut que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes, et les Psaumes. » (Lc XXIV, 44). Cela, à l'évidence, inclut les psaumes imprécatoires.

En se livrant à une analyse comparée très fouillée et précise des psaumes et du Nouveau Testament, l'auteur ne se limite pas à dégager leur importance pour le message du Christ ; il dénonce également l'hypocrisie des bien-pensants en montrant en quoi le combat du peuple de Moïse et de David est aussi le combat de Jésus contre le mal. C'est

là qu'il se démarque de la soupe molle du Christ lénifiant et doux-reux qu'on nous ressert *ad nauseam* tous les jours de la semaine et tous les dimanches matin. Ces discours infantilisants de « tout est amour » contribuent à la suppression de la notion de l'ennemi dans nos consciences. C'est dans ce constat que réside l'intérêt principal de ce livre.

Les psaumes, et les psaumes imprécatoires en particulier, sont consubstantiels à la souffrance morale de l'âme chrétienne, car c'est au nom de la loi de Dieu que le Christ est venu combattre la loi du péché, c'est-à-dire le monde. Il est venu affronter le mal, combattre l'impie et sauver le juste, comme il est écrit dans les psaumes. Dans les psaumes imprécatoires, l'homme accuse Dieu. Il crie son indignation de voir que souvent les justes sont punis et

les méchants récompensés parce que cela est insupportable à la morale de l'homme qui a confiance en Dieu. L'homme juste implore Dieu pour qu'il lui rende justice et qu'il punisse les méchants. Il lui reproche de ne pas le faire comme il faudrait le faire : « Pourquoi Yahvé, restes-tu loin / te caches-tu aux temps de détresse ? » (Ps X, 1)

Le livre d'Enzo Bianchi nous rappelle que si Dieu est amour, il est aussi juge et que nous sommes engagés dans un temps eschatologique, que croire en Dieu, c'est aimer avec violence, que le scandale de la Croix est la punition de l'Innocence, et que tout chrétien doit combattre le mal.

Lars Klawonn

¹ Enzo Bianchi, *La Violence de Dieu*, Editions Cabédita, Bière, 2015, 94 p.

L'informatique à l'école

Lors de l'entretien du mercredi du 9 décembre, nous avons reçu M. Raul Vega, responsable informatique du Collège du Mont-sur-Lausanne. Cet établissement comporte plusieurs nouveaux bâtiments, qui ont été équipés par du matériel d'enseignement moderne. Par exemple, les tableaux noirs ont été remplacés par des tableaux interactifs. Ceux-ci sont composés de panneaux blancs sur lesquels sont projetés la réplique d'un écran d'ordinateur; il est possible d'agir sur cette image directement sur le tableau. Imaginez que vous utilisez un logiciel de dessin: vous pouvez alors dessiner des traits avec le doigt sur la surface blanche; les gestes sont détectés par des capteurs qui permettent de les retranscrire immédiatement sur l'affichage numérique. Ces tableaux fonctionnent comme de très grandes tablettes tactiles. Toutes les opérations peuvent aussi être effectuées depuis un écran tactile sur le pupitre du professeur. Le tout est relié à un ordinateur. Le projecteur éteint, le tableau interactif devient un simple tableau blanc sur lequel il est possible d'écrire avec des stylos-feutres effaçables de la même façon qu'on écrit avec des craies sur un tableau noir.

Quant aux ordinateurs à disposition des enseignants pour les élèves, le Mont a pris la décision de supprimer les salles d'informatique, remplacées par des chariots d'ordinateurs portables, que l'on déplace d'une classe à l'autre selon les besoins. La proportion du nombre d'ordinateurs par élève, un pour dix, est assez faible. En plus de cela, l'école du Mont participe à un projet pilote d'utilisation d'iPads, les tablettes tactiles d'Apple. Là aussi, il n'est de loin pas question d'équiper chaque élève.

Une fois tous ces moyens informatiques acquis et mis à la disposition des enseignants, se pose la question de leur utilisation. A quoi peuvent-ils servir? Apportent-ils une plus-value à la pédagogie? Et qu'en est-il de la formation des enseignants à l'utilisation de ces moyens? M. Vega connaît bien la question de la mise en œuvre des nouvelles technologies dans l'enseignement; il enseigne lui-même les sciences, l'informatique étant un second centre d'intérêt ayant pris de l'importance au fil des années. Au Mont, il est chargé de la gestion du matériel informatique, mais aussi de

former les enseignants à leur utilisation.

Selon lui, l'informatique offre de nouvelles possibilités pédagogiques intéressantes. Par exemple, un iPad permet de prendre facilement des photos ou des vidéos d'une expérience, qui pourront ensuite être intégrées dans un petit film présentant cette dernière. En histoire ou en géographie, la présentation d'une carte est grandement facilitée. On peut aussi annoter une photo ou un document, projeter un film ou une présentation PowerPoint. Ensuite, c'est aux enseignants d'être créatifs, pour ne pas tomber dans la facilité en recourant trop souvent aux documentaires de qualité moyenne et aux présentations disponibles sur la toile. Les personnes comme M. Vega sont justement là pour mettre au courant des différentes possibilités.

Le but est aussi d'apprendre aux élèves à utiliser correctement l'information à laquelle ils ont facilement accès grâce à internet. Quels sites donnent des informations fiables? Quelle est la valeur du livre par rapport à internet? Quels outils informatiques a-t-on à disposition pour trouver des informations sur des sujets divers? Autant de questions qu'il est important d'aborder en cours. D'autre part, les élèves apprennent à bien se servir des différents programmes utiles, à enregistrer les fichiers au bon endroit avec un nom correct: l'informatique demande de la rigueur. Cet apprentissage est analogue à celui de la bonne tenue d'un cahier de cours, avec des marges tracées à la règle et des titres bien soulignés.

Cependant, il n'est pas question d'informatiser entièrement l'enseignement, comme c'est l'idée en Finlande. L'objectif est que les enseignants utilisent l'informatique dans certains de leurs cours — cela ne peut être que quinze minutes — afin que les élèves apprennent à l'utiliser de manière intégrée aux cours, et en relation directe avec les enseignements.

Cependant, peu d'établissements scolaires sont équipés comme au Mont, avec des nouveaux tableaux et des chariots d'ordinateurs offrant une grande souplesse dans l'enseignement. En fait, un schéma directeur «Ecole et informatique»,

mis en application dès 2006, fixait le nombre d'ordinateurs par classe ou par élève dans les niveaux primaire, secondaire et post-obligatoire. L'idée principale était que tous les établissements soient également équipés, que tous les élèves du Canton aient accès à l'informatique à l'école, afin qu'ils puissent en apprendre les rudiments. Mais les objectifs fixés par ce plan devaient être atteints en 2012, ce qui a été généralement fait. Depuis, rien n'oblige les

communes à s'équiper de moyens informatiques plus performants; à chacune de penser elle-même son système et de le financer, l'Etat ne payant qu'une petite partie du matériel. De même, chaque établissement a le choix de nommer des personnes capables de former les enseignants à l'utilisation du matériel technologique.

En définitive, M. Raul Vega a montré qu'il est possible d'intégrer les nouvelles technologies dans l'enseignement de manière cohérente et avec intelligence, sans tomber dans l'excès du suréquipement,

Jean-François Pasche



Le vert à moitié vert et le vert à moitié rouge

Nous avons déjà évoqué ici les différences fondamentales entre un ingénieur du trafic et un individu normal — pas toujours très malin, mais normal. C'était à propos du carrefour des Croisettes, à Epalinges, qui a entretemps retrouvé sa normalité. Nous souhaitons évoquer ici un autre exemple certainement plus coûteux, celui du nouveau carrefour de la Blécherette, qui a été entièrement transformé au mois d'octobre.

LE COIN DU RONCHON

On connaissait jusqu'ici les passages-piétons en deux parties, avec des phases vertes différées. On découvre maintenant une nouvelle subtilité: un feu pour vélos qui devient vert pour permettre de passer une première ligne d'arrêt blanche et d'avancer de deux mètres jusqu'à une seconde ligne d'arrêt jaune où un autre feu est cette fois au rouge.

Laissons de côté la grande difficulté des cyclistes à percevoir les lignes et les feux, de quelque couleur que ce soit; considérons seulement que cet aménagement prête à confusion et constitue donc un danger pour n'importe quel usager, même de bonne volonté.

Pourtant, du point de vue de la logique formelle, il n'y a rien à redire: à côté d'un usager U_0 qui suit une trajectoire à une seule autorisation A_0 exprimée par le feu $f[0]$, un usager U_1 est soumis à deux autorisations successives, A_1 (feu $f[1]$) pour dépasser le point $p[0]$ et avancer jusqu'au point $p[1]$, puis A_2 (feu $f[2]$) pour continuer sa route. Le fait que le premier feu soit bien visible et le second dissimulé sur la droite ne s'exprime pas en termes scientifiques, et la conséquence (le risque de confusion) ne concerne donc pas les ingénieurs: *informatiquement*, c'est inattaquable!

Le problème est que la logique formelle des ingénieurs n'est pas celle de l'usager normal — pas toujours très malin, mais normal. Pour une jeune

maman, un artiste de rue, un prof stressé, un chômeur en fin de droits, un fonctionnaire des impôts ou un djihadiste syrien¹, un feu vert signifie normalement qu'on peut traverser tout le carrefour.

Il en va de même — mais nous pensons ici à d'autres exemples de grandes villes — pour les trajectoires permettant de traverser un carrefour. Pour un usager normal (pas toujours très malin, mais normal), on va tout droit, ou à droite, ou à gauche. Pour un ingénieur du trafic, la trajectoire $t[1]$ est constituée d'une infinité de points contigus $[p_0...p_n]$ que l'usager U_0 va naturellement calculer à la vitesse d'un processeur en tenant compte des signaux $s[0]$ à $s[14]$ et des obstacles $w[0]$ à $w[193]$, ainsi que des indications peintes sur la route en blanc, en jaune, en orange, en bleu clair, en olive écrasée, en kaki, en ocre, en pourpre, selon un code-couleur propre à chaque catégorie d'usagers. Le résultat ressemble au plateau d'un jeu de stratégie réservé à des individus présentant un quotient intellectuel d'au moins 180, avec interdiction de tourner à gauche mais obligation de contourner par la gauche un obstacle que personne n'aurait jamais eu l'idée de placer à droite, puis d'effectuer un léger contour sur la droite pour prendre la deuxième rue mais en aucun cas la première ni la troisième, le tout en évitant les rails du tram. Ou pas.

Si un quidam émet un doute sur la pertinence de tout ce chéni, les ingénieurs lui répondront que tout est basé sur des études très savantes et des calculs très complexes, inaccessibles à quelqu'un qui n'est pas du métier.

Toujours est-il que, deux mois après la transformation du carrefour de la Blécherette, la plupart des mini-feux tout neufs qui prêtaient à confusion ont été recouverts de bâches en plastique noir. Il faut croire que l'appréciation du quidam n'était pas totalement fautive.

¹ Ce dernier sera également sensible au fait que le vert constitue la couleur de l'islam.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La paille et la poutre

A propos de l'abolition du *numerus clausus* des nouveaux cabinets médicaux — problème qu'il faudra traiter sur le fond —, M. Pierre-Yves Maillard s'exclame dans *24 heures*: «Les assureurs veulent juste prendre le pouvoir.» Peut-être a-t-il un peu raison. Mais il devrait s'exprimer prudemment, car on connaît quelqu'un d'autre qui rêve de régenter le monde de la santé...